Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **IND-UT-117**

Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid

1. Secteur d'application
Industrie.

2. Dénomination
Mise en place d'un système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid afin de chauffer ou préchauffer de l'eau ou de l'air.

Cette opération n'est pas cumulable avec les opérations relevant de la fiche standardisée IND-BA-112 si le groupe de production de froid est connecté à la tour aéroréfrigérante.

3. Conditions pour la délivrance de certificats
La mise en place est réalisée par un professionnel.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un échangeur sur un groupe de production de froid et la puissance récupérée de l'échangeur en kW thermique.

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place sur un groupe de production de froid d'un équipement avec ses marque et référence et elle est complétée par une note de dimensionnement établie par l'installateur ou un document issu du fabricant. Ce document indique que l'équipement de marque et référence installé est un échangeur et mentionne sa puissance récupérée en kW thermique.

4. Durée de vie conventionnelle
14 ans

5. Montant de certificats en kWh cumac

Durée de fonctionnement du compresseur	Montant en kWh cumac par kW
1x8h ou < 3000 h/an	**21 500**
2x8h ou ≥ 3000 et < 5000 h/an	**43 100**
3x8h avec arrêt le week-end ou ≥ 5000 et < 7000 h/an	**64 600**
3x8h sans arrêt le week-end ou ≥ 7000 h/an	**90 400**

X

Puissance thermique de l'échangeur en kW (thermique)
$\mathbf{P_{récupérée}}$ **limitée à :** $\mathbf{(2 \times P_{compresseur(s)}) - P_{déjà\ récupérée}}$

$P_{récupérée}$ en kW (thermique) est la puissance thermique de l'échangeur installé mentionnée par la documentation du fabricant ou la note de dimensionnement.



$P_{déjà\ récupérée}$ en kW (thermique) est la puissance thermique déjà récupérée sur le groupe de production de froid de l'échangeur par un ou plusieurs systèmes de récupération de chaleur.
$P_{compresseur(s)}$ en kW (électrique) est la puissance électrique nominale indiquée sur la plaque du ou des compresseur(s) ou à défaut celle indiquée sur un document issu du fabricant.